

Conditions générales des activités du Panda Club et du Science Club

En s'inscrivant et en participant aux activités organisées par le Panda Club ou le Science Club du Musée National d'Histoire Naturelle, le participant respectivement la/les personne(s) exerçant l'autorité parentale acceptent les présentes conditions générales.

Art.1 Conditions de participation et inscription

Tout jeune, qui remplit les conditions suivantes, peut s'inscrire aux activités du Panda Club resp. du Science Club :

- Condition d'âge: l'âge du participant doit correspondre à l'âge spécifié pour l'activité
- Condition de langue: le participant doit maîtriser la ou les langue(s) véhiculaire(s) de l'activité
- Conditions spécifiques à certaines activités: le participant doit disposer des compétences requises pour l'activité en question (p.ex. savoir nager, savoir rouler à bicyclette, etc). Le cas échéant celles-ci sont énumérées dans le programme.

Le Panda Club et le Science Club se réservent le droit d'annuler une participation si une ou plusieurs des conditions énumérées n'est pas respectée.

Les données collectées dans le cadre de l'inscription à une activité sont nécessaires à la bonne préparation et au bon déroulement des activités. Il s'avère important que toutes les données soient justes et véritables. Une inscription incomplète ou fautive peut être refusée.

Les inscriptions sont traitées selon l'ordre de priorité suivant :

- Les demandes sont traitées selon leur date d'entrée auprès du secrétariat du Panda Club resp. du Science Club.
- Seules les inscriptions par le portail <https://booking.mnhn.lu/booking> sont recevables et seront prises en considération.

Toute inscription n'est définitive qu'après réception de la lettre de confirmation et, le cas échéant, après versement du droit de participation.

Art.2 Paiement

La participation aux frais des activités qui ont lieu au Naturmusée est à payer à la caisse du musée.

La participation aux frais des activités en dehors du Naturmusée est à payer sur place au responsable de l'activité pour les tarifs de 5 € à 20 €. Toute participation aux frais

dont les tarifs sont supérieurs à 20 € doit impérativement être réglée par voie de virement bancaire. Pour ces paiements, la somme indiquée sur la lettre de confirmation est à virer au compte bancaire de la Trésorerie de l'Etat auprès de la BCEE (Code BIC : BCEELULL / IBAN : LU71 0019 1855 1729 0000) et ceci au plus tard une semaine avant l'activité proposée (sauf indication contraire). Le nom de l'activité ainsi que le nom du participant et le numéro de matricule nationale du titulaire du compte débiteur doivent être communiqués au moment du virement.

La participation aux camps loisir avec hébergement est étroitement liée au délai de paiement des frais de participation, tel qu'il a été communiqué dans la lettre de confirmation. Passé ce délai, la participation sera radiée d'office et sans équivoque.

Art.3 Annulation d'une participation à une activité payée par virement

Afin de toucher à un remboursement intégral ou partiel des frais de participation payés à l'avance, le participant ou son tuteur doit introduire une demande de remboursement dans les 2 mois suivant l'annulation, moyennant le formulaire « Demande de remboursement » annexé à la lettre de confirmation. Passé ce délai, un remboursement ne sera plus possible.

Les conditions de remboursement se présentent comme suit :

pour les activités de courte durée (demi-journée ou journée entière)

- Participation annulée plus de deux jours ouvrables avant l'activité :
remboursement intégral (100%) du montant versé
- Participation annulée moins de deux jours ouvrables avant l'activité :
remboursement partiel (80%) du montant versé. Sur présentation d'un certificat médical prescrivant une non-participation à l'activité un remboursement intégral (100%) est accordé

pour les weekends et camps loisir avec hébergement au Grand-duché de Luxembourg

- Participation annulée plus de 4 semaines avant l'activité : remboursement intégral (100%) du montant versé
- Participation annulée entre 4 et 2 semaines avant l'activité : remboursement partiel (80%) du montant versé.
- Participation annulée moins 2 semaines avant l'activité avec certificat médical prescrivant une non-participation : remboursement partiel (50%) du montant versé.
- Participation annulée moins 2 semaines avant l'activité sans certificat médical prescrivant une non-participation : aucun remboursement est accordé

Toutefois, si, pour la place libérée, un nouveau participant (m/f) peut être trouvé, l'intégralité des paiements anticipés sera remboursée à l'auteur de l'annulation.

pour les weekends et camps loisir avec hébergement à l'étranger

- Participation annulée plus de 4 semaines avant l'activité : remboursement intégral (100%) du montant versé
- Participation annulée entre 4 et 2 semaines avant l'activité : remboursement partiel (50%) du montant versé.
- Participation annulée moins 2 semaines avant l'activité : aucun remboursement est accordé

Toutefois, si, pour la place libérée, un nouveau participant (m/f) peut être trouvé, l'intégralité des paiements anticipés sera remboursée à l'auteur de l'annulation.

Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation voyage auprès de votre assureur.

Art.4 Réduction du droit de participation

Comme le MNHNL a souscrit au projet « Kulturpass », tout détenteur d'une carte « Kulturpass » est éligible à une réduction des frais de participation. La demande de réduction du droit de participation est à introduire lors de l'inscription à l'activité et doit être accompagnée d'une copie de la carte « Kulturpass ».

Art.5 Données médicales

Afin de pouvoir garantir au mieux le bien-être du participant, les renseignements concernant la santé du participant doivent être complets et corrects. Pour les activités avec hébergement, il sera nécessaire de remplir une fiche médicale (formulaire fourni par nos soins) et de la renvoyer avant le début de l'activité au Panda Club resp. au Science Club. Si, toutefois, un participant aux activités de courte durée a des problèmes de santé, qui pourraient affecter le déroulement de l'activité, il doit en informer le responsable de l'activité avant le début de celle-ci.

Lors d'une activité, seuls les médicaments indiqués sur la fiche médicale, peuvent être administrés par les responsables de l'activité au participant. Il est dès lors de la responsabilité du participant, sinon de son représentant légal de fournir, de façon exhaustive, une liste des médicaments à administrer avec tous les détails quant aux modalités d'administration.

En aucun cas, le MNHNL ne peut être tenu responsable pour d'éventuelles détériorations ou dégradations de l'état de santé du participant, ni de pathologies, incompatibilités ou effets secondaires, ni encore de symptômes ou d'autres problèmes de santé naissant dans le chef du participant pendant l'activité ou à la suite de l'activité,

grâce à l'administration des médicaments tels que prescrites et retenus dans le tableau relatif à l'administration de médicaments de la fiche médicale.

Art.6 Assurances

Les activités du Panda Club et du Science Club tombent sous le champ d'application de l'article 91 du Livre II du Code de la sécurité sociale et sont couvertes par l'assurance accident en cas de dommages corporels survenant pendant une activité organisée par le Musée national d'histoire naturelle. Il faut cependant que les participants soient dûment et préalablement inscrits à l'activité.

Précisions quant aux modalités applicables en cas de dommages corporels générant des FRAIS de TRAITEMENT non couverts par l'assurance accident : ces frais sont pris en charge par les parents ou tuteurs de l'enfant qui communiqueront les justificatifs à la Caisse de Santé / Caisse de Maladie pour se faire rembourser.

En outre, toutes les activités du Panda Club et du Science Club sont couvertes, pour les participants dûment et préalablement inscrits, par une police RESPONSABILITE CIVILE souscrite par le Musée national d'histoire naturelle, auprès d'une Compagnie d'Assurances dûment agréée pour le marché luxembourgeois.

Cette Compagnie garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE qui, en raison d'un ACCIDENT, survenant pendant la période de validité de l'assurance, peut être mise à sa charge par un tiers, aux termes des articles 1382 à 1386 du Code Civil resp. aux termes d'une législation étrangère équivalente fondée sur les mêmes principes.

Cette police couvre les DEGATS MATERIELS causés ACCIDENTELLEMENT, au cours des activités assurées,

- par les participants (moniteurs, enfants, jeunes gens) à des tiers
- par les participants à d'autres participants

La FAUTE du moniteur / du participant est la CONDITION de base de la mise en œuvre de la responsabilité. Cette faute peut découler soit du non-respect d'une obligation légale déterminée soit de la violation d'une règle de conduite normale. La faute devra être établie par la personne lésée sur le terrain des articles 1382 à 1384 du Code Civil.

Sont EXCLUS de l'assurance, les dommages causés intentionnellement ou dolosivement par l'assuré ainsi que les dommages résultant d'actes notoirement téméraires ou lorsque l'assuré se trouve sous l'influence de stupéfiants, en état d'ivresse, d'intoxication alcoolique ou de dérangement mental.

Art.7 Protection de la vie privée et droit à l'image

Le MNHNL respecte la vie privée de ses participants et de façon générale de toutes les personnes avec lesquels il entre en contact et ceci au strict respect de la législation en vigueur concernant la protection de la vie privée et des libertés individuelles.

En vue de documenter ses activités et pour pouvoir promouvoir des activités pareilles ou comparables dans le futur, le MNHNL couvre à travers les responsables de l'activité, sinon des photographes professionnels, les animations en cause. A ce sujet, des prises de photos et/ou des enregistrement vidéo peuvent être produits durant l'activité.

Les prises de photos ainsi que les enregistrements visuels sont destinées à être utilisées dans le cadre de documents imprimés ou électroniques, livres, dépliants, outils de promotion, revues, bulletins, site Web, réseaux sociaux et autres documents de même nature produits par le MNHNL et ce, dans un but non commercial.

Dans le cadre de l'inscription à une activité proposée par le MNHNL le double consentement du participant ou/et de son représentant légal est requis. A cet effet, un formulaire « Protection de la vie privée » est à remplir par le participant ou/et son représentant légal. Il reste à noter que le participant ou/et son représentant légal peut retirer ce consentement à tout moment. En tout cas, le MNHNL s'engage à respecter le choix du participant ou de son représentant légal.

Si, en toute éventualité, le participant se retrouve sur une photo publiée sur un des sites opérés par le MNHNL et qu'il souhaite demander la suppression de celle-ci, il est prié d'envoyer un message à mediation@mnhn.lu en indiquant son nom, adresse électronique ainsi que le lien direct vers la photo en question sur le site en question. Après vérification de la recevabilité de la demande, les services du MNHNL procéderont, dans un délai raisonnable, à la suppression de la photo sur le site en question.

Art.8 Protection des données à caractère personnel

Généralités

Les présentes conditions générales ont pour objet d'informer son lecteur sur les conditions dans lesquelles ses données à caractère personnel sont collectées et traitées lors de l'inscription à une activité du Panda Club ou du Science Club sur le site Internet accessible à l'adresse suivante : <https://booking.mnhn.lu> (ci-après « le site »).

Les données à caractère personnel communiquées par l'utilisateur sont traitées en conformité avec le **Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016** relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données («RGPD»).

Ainsi, par « données à caractère personnel » il faut entendre, toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable. Est réputée identifiable une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par

référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques, propres à son identité.

Inscription des usagers dans des activités proposées sur le site internet:

A travers le présent site internet, l'utilisateur peut s'inscrire ou inscrire une autre personne pour laquelle elle agit comme représentant légal, à des activités de loisir (ci-après "activités").

Le Musée national d'Histoire Naturelle – responsable de traitement:

Pour les activités organisées et publiées sur le présent site internet par les entités suivantes, le Musée National d'Histoire Naturelle agit comme responsable de traitement aux termes du règlement général sur la protection des données à caractère personnel:

- Panda Club
- Science Club

Afin de pouvoir gérer les activités proposées, le Musée National d'Histoire Naturelle est tenu de collecter des données à caractère personnel. Ces données à caractère personnel sont strictement nécessaires pour l'organisation des activités dans la mesure que l'organisation serait impossible sans la collecte. En outre, la collecte des données à caractère personnel est proportionnelle par rapport à sa fin, à savoir la gestion de l'organisation de l'activité à laquelle l'utilisateur a choisi de s'inscrire ou d'inscrire une personne pour laquelle elle agit en tant que représentant légal.

Plus particulièrement, dans le cadre des inscriptions à des activités proposées par le Musée National d'Histoire Naturelle en coopération avec les entités susmentionnées, le Musée National d'Histoire Naturelle collecte les données suivantes :

- Le nom de famille du jeune ou de l'enfant participant
- Le prénom du jeune ou de l'enfant participant
- La date de naissance du jeune ou de l'enfant participant
- Le numéro de sécurité social du jeune ou de l'enfant participant
- Le sexe du jeune ou de l'enfant participant
- L'adresse du jeune ou de l'enfant participant
- Le numéro de téléphone du jeune ou du représentant légal de l'enfant participant
- L'adresse courriel du jeune ou du représentant légal de l'enfant participant
- Des précisions sur d'éventuelles pathologies du jeune ou de l'enfant participant
- Des informations sur un éventuel régime spécifique du jeune ou de l'enfant participant
- Des informations concernant des allergies et/ou des intolérances alimentaires du jeune ou de l'enfant participant

Les données personnelles recueillies seront conservées à partir du moment de la collecte à travers le présent site internet et jusqu'elles resteront nécessaires pour

l'accomplissement des finalités susmentionnées. Elles ne sont enregistrées que dans la mesure nécessaire pour répondre au particulier.

L'accès à ces données sera strictement limité aux agents du MNHNL et les intervenants des entités d'organisation susmentionnées qui interviennent directement ou indirectement dans l'organisation et la tenue de l'activité.

Au sein du Musée National d'Histoire Naturelle, ont accès aux données à caractère personnel collectés dans le cadre de l'inscription à des activités proposées sur le présent site:

- Les agents du secrétariat du Service de médiation et de développement des publics
- Les agents de la division "activités de loisir / Panda Club / Science Club".

Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées ou transférées à des tiers.

Le responsable des traitements est :

Musée National d'Histoire Naturelle
25, rue Münster
L-2160 Luxembourg
Téléphone : (+352 462233-421)
secretariat@mnhn.lu

L'utilisateur peut adresser des réclamations relatives à la protection des données le concernant via les canaux de communication respectifs mis à disposition ainsi qu'auprès du responsable, en l'occurrence le Musée National d'Histoire Naturelle. L'utilisateur peut, par ailleurs, déposer sa réclamation auprès du délégué à la protection des données du Musée National d'Histoire Naturelle, M. Jérôme Herr (tel : +352 462233-306 / dpo@mnhn.lu)

Vos droits

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous êtes en droit de :

- solliciter la confirmation que les données personnelles sont ou ne sont pas traitées ;
- obtenir toute information portant sur la finalité du traitement, sur les catégories de données personnelles sur lesquelles le traitement porte et les destinataires ou les catégories de destinataire auxquels les données sont communiquées ;
- solliciter la communication, sous une forme intelligible, des données personnelles faisant l'objet des traitements, ainsi que toute information disponible sur l'origine de ces données ;
- demander l'accès aux données vous concernant et en obtenir une copie (article 15 du règlement général sur la protection des données) ;
- obtenir la rectification de données inexacts ou incomplètes (article 16 du règlement

général sur la protection des données) ;

- obtenir l'effacement de celles-ci dans les conditions prévues par l'article 17 du règlement général sur la protection des données ;
- obtenir la limitation du traitement dans les conditions prévues par l'article 18 de ce même règlement.

Droit d'accès

L'utilisateur a le droit d'obtenir du MNHNL la confirmation que des données à caractère personnel le concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites données à caractère personnel ainsi que les informations suivantes :

- Les catégories des données personnelles collectées et traitées ;
- Les finalités de leur traitement ;
- Les catégories des destinataires auxquels les données à caractère personnel ont été communiquées ou sont susceptibles d'être communiquées ;
- La durée de conservation des données à caractère personnel ;
- Des informations concernant vos droits à l'égard de vos données à caractère personnel.

Droit d'opposition

L'utilisateur peut s'opposer, pour des motifs légitimes, à tout traitement de ses données à caractère personnel. Ainsi, le MNHNL ne traitera plus ses données personnelles, à moins qu'elle ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Droit de rectification

L'utilisateur dispose de la possibilité de demander à faire corriger ses données à caractère personnel si celles-ci se révèlent inexactes, incomplètes ou obsolètes.

Droit à l'oubli

L'utilisateur peut demander l'effacement de ses données à caractère personnel. Ce droit n'est toutefois pas absolu et peut se heurter à l'intérêt légitime du responsable du traitement ou aux obligations légales auxquelles ce dernier est soumis. Ainsi, par exemple, une personne devant acquitter une facture ne pourra demander l'effacement de ses données pour échapper à sa dette – la conservation des données de son débiteur étant d'un intérêt légitime pour le responsable du traitement au moins jusqu'au paiement, respectivement jusqu'à l'expiration de la période légale de stockage des documents comptables.

Droit à la limitation du traitement

L'utilisateur peut exiger de la part du MNHNL que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Droit à la portabilité des données

L'utilisateur a le droit de recevoir ses données à caractère personnel collectées ou traitées par le MNHNL, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans que le MNHNL, auquel les données à caractère personnel ont été communiquées, y fasse obstacle. Excepté le cas où le traitement des données présente un caractère obligatoire, l'utilisateur peut, pour des motifs légitimes, s'y opposer.

Le MNHNL met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées concernant le traitement de données personnelles afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque. De plus le MNHNL s'engage à améliorer constamment ses mesures de sécurité en fonction de l'évolution technologique.

En cas de violation de données à caractère personnel, le MNHNL notifie dans les meilleurs délais la violation en question à l'autorité de contrôle compétente conformément à l'article 55 du RGPD, et, si possible, 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance, à moins que la violation en question ne soit pas susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques. Lorsque la notification à l'autorité de contrôle n'a pas lieu dans les 72 heures, elle est accompagnée des motifs du retard.

D'autre part, lorsqu'une violation de données à caractère personnel est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique, le MNHNL communique la violation de données à caractère personnel à la personne concernée dans les meilleurs délais.

L'utilisateur peut, s'il estime après avoir contacté le Musée National d'Histoire Naturelle, que ses droits tenant à la protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, en outre, s'adresser à la **Commission nationale pour la protection des données** ayant son siège à 15 Bd du Jazz, L-4370 Esch-sur-Alzette pour tout litige dans ce domaine.

Réclamations

Toute réclamation peut être adressée de manière écrite au Musée National d'Histoire Naturelle. secretariat@mnhn.lu

Musée national d'histoire naturelle Luxembourg